

NUMÉRO DE LA DÉCISION : 2018 QCCTQ 1603
DATE DE LA DÉCISION : 20180621
NUMÉRO DE LA DEMANDE : 556954
PERSONNE DÉSIGNÉE : Jessy Jolin

Personne(s) visée(s) :

GROUPE EDQ INC.

NIR : R-113000-5

Demandeur

DÉCISION

- [1] La demande a pour objet l'autorisation de céder ou autrement aliéner un ou des véhicules lourds immatriculés au nom de GROUPE EDQ INC.
- [2] Le demandeur a donné l'identité de l'acquéreur de ces véhicules conformément au Règlement sur la procédure de la Commission des transports du Québec¹.
- [3] La cession ne vise pas à contrer l'application d'une mesure administrative imposée par la Commission ou à se soustraire à l'application de la Loi concernant les propriétaires, les exploitants et les conducteurs de véhicules lourds².

PAR CES MOTIFS,

la Commission des transports du Québec :

ACCUEILLE

la demande;

AUTORISE

la cession du ou des véhicules lourds identifiés ci-après

:

MARQUE : PJTRA
ANNÉE : 2008
NUMÉRO DE SÉRIE : 4P5D7142881116587

MARQUE : REMOR
ANNÉE : 2007
NUMÉRO DE SÉRIE : 2SAAQQ10711280125

À L'ACQUÉREUR SUIVANT : ROY, MÉTIVIER, ROBERGE INC.

Jessy Jolin
Personne désignée

¹ RLRQ c. T-12, R. 13.01.

² RLRQ c. P-30.3.